

a joué un rôle déterminant dans cette décision, grâce aux conversations qu'il eut lors de sa visite à Ottawa au printemps de 1975, sur le rôle de l'Institut et la planification de ses activités.

Lors de l'annonce de sa contribution, mon gouvernement a exprimé l'espoir que d'autres pays suivent son exemple et apportent ainsi leur appui à la création de l'Institut et à ses premières activités. En mars de cette année, au moment de la conférence où sont annoncés les contributions versées au titre de chacun des programmes intéressant les peuples de l'Afrique australe, il a fait savoir que la contribution supplémentaire qu'il verserait à l'Institut pour la Namibie dépendrait de l'évaluation qui serait faite de ses activités et de ses programmes, de son budget global, de ses perspectives financières et de son aptitude à gagner un large appui.

Malheureusement, les efforts constants que nous avons déployés depuis en vue d'obtenir les détails du budget et des opérations de l'Institut n'ayant pas abouti, nous n'avons pu jusqu'à présent, nous engager à fournir de fonds supplémentaires. Nous croyons comprendre que d'autres donateurs réels ou éventuels ont connu des expériences semblables. Certes nous comprenons la nécessité de soumettre l'examen du budget aux instances successives du directeur de l'Institut, du Sénat de l'Institut, de la Commission *ad hoc* du fonds de la Namibie et du Conseil de la Namibie. Il s'agit là d'une procédure longue et nous ne doutons pas qu'elle soit justifiée. Souhaitons seulement que ce processus de révision du budget soit accéléré grâce à une compréhension plus approfondie du rôle du Sénat de l'Institut vis-à-vis de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires et vice versa.

Certes, en l'absence d'un document officiel touchant ses programmes et ses finances, il n'est pas du tout surprenant de constater que l'Institut n'ait pas bénéficié des contributions volontaires prévues pour l'année 1976. Cependant, il est entré en fonction et il s'acquitte honorablement de sa tâche. Aussi formulons-nous l'espoir que les prévisions budgétaires et les documents concernant les programmes de développement seront revus sur une base pragmatique, de façon à révéler des progrès continus d'année en année. Nous espérons aussi que suivant l'exemple du "Trust Fund" et de l'U.N.C.R.A., continuera d'exister une commission *ad hoc* pour le fonds de Namibie constituée de sept ou huit diplomates s'intéressant au développement de ce pays.

En ce qui touche l'organisation des activités de l'ONU relatives à la Namibie, nous avons noté qu'au sein du Secrétariat plusieurs agents compétents travaillent à l'avancement de la cause de ce territoire. Malheureusement, ils travaillent souvent en parallèle et nous croyons le moment est venu, pour l'Assemblée générale, de demander au secrétaire général d'assurer, dans la mesure du possible, la coordination de tous les secteurs des Nations Unies qui s'occupent de la Namibie. A notre avis, c'est seulement ainsi que nous parviendrons à rendre nos efforts communs plus efficaces.

Nous croyons comprendre que le commissaire pour la Namibie, M. Sean MacBride, n'envisage pas de demander le renouvellement de son mandat. Avant de conclure, nous aimerions donc remercier vivement Monsieur MacBride pour le dévouement dont il a fait preuve, l'énergie intense qu'il a déployée et la grande détermination dont il a fait preuve dans l'exercice de ses importantes fonctions. Certes, il n'a pas manqué de soulever des controverses mais, grâce à son prestige et son expérience dans le domaine des droits de l'homme, il a su attirer l'attention d'illustres personnalités sur les problèmes humains, politiques et juridiques que pose la situation Namibienne sur le plan international et nous sommes convaincus que même après son retour en Irlande, auprès de sa famille et de ses amis, il restera dévoué à la cause d'une Namibie indépendante et unie.

Rhodésie du Sud (Zimbabwe)

Le problème de la Rhodésie du Sud est débattu à l'Assemblée générale depuis 1962. Plus de onze ans se sont écoulés depuis la déclaration unilatérale et illégale d'indépendance de ce territoire britannique, et huit depuis l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions économiques exécutoires à son endroit.

Les démarches de M. Henry Kissinger, lorsqu'il était secrétaire d'État des États-Unis ont abouti à la convocation de la Conférence de Genève en octobre 1976. Ce pas en avant, auquel est venu s'ajouter l'engagement du gouvernement rhodésien annoncé par M. Smith, le 24 septembre 1976, de remettre le pouvoir à la majorité d'ici deux ans, a fait naître l'espoir que la transition pourrait s'opérer par le biais de la négociation à Genève. Présidée par le Royaume-Uni, cette conférence à laquelle participaient le premier ministre de Rhodésie, M. Ian Smith, et les leaders nationalistes, avait pour but de fixer la date de la remise du pouvoir à la majorité et de déterminer la structure du gouvernement de transition. Devant la possibilité d'un règlement négocié pacifiquement, les délégations participant au débat sur cette question à l'ONU se sont montrées soucieuses d'éviter toute initiative susceptible de mettre en péril l'issue des discussions. Les échanges se sont donc déroulés sur un ton considérablement plus modéré que par le passé.

La déclaration canadienne a été prononcée le 8 décembre 1976 par M. Jacques Gignac.